

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **sur les comptes annuels**

### **MISSION LOCALE VERNON SEINE VEXIN**

Présenté à l'Assemblée Générale appelée  
à statuer sur les comptes de l'exercice clos le  
31 DECEMBRE 2019

**7 Rue des Carreaux  
27200 VERNON**



*Inscrit à l'Ordre des Experts-comptables de Paris et Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris*

# **MISSION LOCALE VERNON SEINE VEXIN**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 DECEMBRE 2019**

#### **Opinion sur les comptes annuels**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **MISSION LOCALE VERNON SEINE VEXIN** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 8 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour la présentation d'ensemble des comptes.

Je me suis assuré de la correcte information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie du Covid-19 et que, conformément aux dispositions de l'article L. 832-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'association au 31 décembre 2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Covid-19.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 8 septembre 2020 et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

J'ai obtenu la confirmation que les événements et les éléments liés au Covid-19 connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes feront l'objet d'une communication de la direction à l'assemblée.

## **Responsabilités de la direction**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser l'activité.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 9 septembre 2020

Le Commissaire aux comptes

*Julio AMARAL*

Signé électroniquement le 10/09/2020 par  
Julio Sergio Amaral Gonzalez

*Membre de la Compagnie Régionale de PARIS*

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	33 127	21 768	11 359	11 553
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	779		779	779
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>33 906</b>	<b>21 768</b>	<b>12 138</b>	<b>12 331</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	90 045		90 045	291 995
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	786 488		786 488	464 624
Charges constatées d'avance	2 690		2 690	723
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>879 223</b>		<b>879 223</b>	<b>757 342</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>913 129</b>	<b>21 768</b>	<b>891 361</b>	<b>769 673</b>

## Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	233 522	
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		156 935
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>125 092</b>	<b>76 586</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>358 614</b>	<b>233 522</b>
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques	97 054	94 383
Provisions pour charges	1 829	1 829
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>98 884</b>	<b>96 213</b>
Fonds dédiés sur subventions	160 341	129 600
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>160 341</b>	<b>129 600</b>
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 311	67 126
Dettes fiscales et sociales	167 932	187 933
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 396	2 396
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	52 884	52 884
<b>DETTES</b>	<b>273 522</b>	<b>310 339</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>891 361</b>	<b>769 673</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	1 323 951	100,00	1 325 312	100,00	-1 361	-0,10
Reprises et Transferts de charge	51 047	3,86	33 301	2,51	17 746	53,29
Cotisations						
Autres produits	1		3		-2	-58,98
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 375 000</b>	<b>103,86</b>	<b>1 358 616</b>	<b>102,51</b>	<b>16 384</b>	<b>1,21</b>
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	236 873	17,89	290 609	21,93	-53 735	-18,49
Impôts et taxes	58 281	4,40	54 586	4,12	3 695	6,77
Salaires et Traitements	644 962	48,71	627 570	47,35	17 392	2,77
Charges sociales	271 408	20,50	280 729	21,18	-9 320	-3,32
Amortissements et provisions	5 797	0,44	4 941	0,37	856	17,33
Autres charges	2				2	343,75
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 217 323</b>	<b>91,95</b>	<b>1 258 435</b>	<b>94,95</b>	<b>-41 111</b>	<b>-3,27</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>157 676</b>	<b>11,91</b>	<b>100 181</b>	<b>7,56</b>	<b>57 495</b>	<b>57,39</b>
Opérations faites en commun						
Produits financiers	570	0,04	426	0,03	144	33,73
Charges financières						
<b>Résultat financier</b>	<b>570</b>	<b>0,04</b>	<b>426</b>	<b>0,03</b>	<b>144</b>	<b>33,73</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>158 246</b>	<b>11,95</b>	<b>100 607</b>	<b>7,59</b>	<b>57 639</b>	<b>57,29</b>
Produits exceptionnels	361	0,03	2 168	0,16	-1 808	-83,37
Charges exceptionnelles	2 773	0,21	2 189	0,17	584	26,70
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-2 413</b>	<b>-0,18</b>	<b>-21</b>		<b>-2 392</b>	<b>NS</b>
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées	129 600	9,79	105 600	7,97	24 000	22,73
Engagements à réaliser	160 341	12,11	129 600	9,78	30 741	23,72
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>125 092</b>	<b>9,45</b>	<b>76 586</b>	<b>5,78</b>	<b>48 506</b>	<b>63,34</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : MISSION LOCALE VERNON SEINE VEXIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 891 361 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 125 092 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/05/2020 par le(s) dirigeant(s) de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

\* Matériel informatique : 3 ans

\* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Faits caractéristiques

### Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

---

Objet de l'association : "Assurer les fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes de 16-25 ans. Contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques locales d'insertion professionnelle et sociale. Sensibiliser les partenaires aux problèmes de la vie quotidienne des jeunes".

Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant total des honoraires de commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2916 euros et correspondent aux honoraires au titre du contrôle légal des comptes.

### Autres éléments significatifs

---

" AUTRES INFORMATIONS"

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants :

Selon la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, l'association est dirigée par un bureau et un conseil d'administration. La direction met en oeuvre les décisions du bureau et du Conseil d'administration. Les trois plus hauts cadres dirigeants sont bénévoles et non rémunérés.

Transfert en fonds associatifs : Conformément au procès verbal de l'assemblée générale du 21 juin 2019, le report à nouveau a été affecté dans les fonds associatifs.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 952	5 604	4 429	33 127
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>31 952</b>	<b>5 604</b>	<b>4 429</b>	<b>33 127</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	779			779
<b>Immobilisations financières</b>	<b>779</b>			<b>779</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>32 731</b>	<b>5 604</b>	<b>4 429</b>	<b>33 906</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		5 604		5 604
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>5 604</b>		<b>5 604</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service		4 429		4 429
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>4 429</b>		<b>4 429</b>

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 400	5 797	4 429	21 768
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>20 400</b>	<b>5 797</b>	<b>4 429</b>	<b>21 768</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>20 400</b>	<b>5 797</b>	<b>4 429</b>	<b>21 768</b>

## Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
<b>Ventilation des dotations</b>			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		5 797	5 797
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
<b>Dotations de l'exercice</b>		<b>5 797</b>	<b>5 797</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés		4 429	4 429
Eléments mis hors service			
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>4 429</b>	<b>4 429</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 93 514 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	779		779
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	90 045	90 045	
Charges constatées d'avance	2 690	2 690	
<b>Total</b>	<b>93 514</b>	<b>92 735</b>	<b>779</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Divers prods a recevoir	1 700
<b>Total</b>	<b>1 700</b>

## Notes sur le bilan

### Provisions

#### Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	1 829				1 829
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	94 383	2 671			97 054
<b>Total</b>	<b>96 213</b>	<b>2 671</b>			<b>98 884</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		2 671			

La provision pour risques et charges s'élève à 97.054 €. Elle comprend à hauteur de 44.248 € la provision pour indemnités de départ en retraite.

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 273 522 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 311	50 311		
Dettes fiscales et sociales	167 932	167 932		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 396	2 396		
Produits constatés d'avance	52 884	52 884		
<b>Total</b>	<b>273 522</b>	<b>273 522</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Fres achats f.gx non parv	35 027
Prov.p/conges payes	57 173
Personnel ch a payer	14 443
Organismes soc.ch a payer	13 061
Charges sociales prov cp	26 351
<b>Total</b>	<b>146 055</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees avance	2 690		
<b>Total</b>	<b>2 690</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constat.avance	52 884		
<b>Total</b>	<b>52 884</b>		

## Autres informations

### Evènements postérieurs à la clôture

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan comptable Général, les comptes annuels de l'association au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les états financiers de l'association ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'association s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêt des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019, la direction de l'association n'a pas de connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

### Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
<b>Sous total</b>					
<i>GARANTIE JEUNES</i>	129 600	129 600	129 600	160 341	160 341
<b>Sous total</b>	<b>129 600</b>	<b>129 600</b>	<b>129 600</b>	<b>160 341</b>	<b>160 341</b>
<b>TOTAL</b>	<b>129 600</b>	<b>129 600</b>	<b>129 600</b>	<b>160 341</b>	<b>160 341</b>